|  |
| --- |
| **ATTENTES DE LA COMMUNE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION DE L’ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SEPT CLASSES, D’UNE SURFACE DE 1500m²** |

La construction d’une École élémentaire sur la commune de Mios, et plus précisément sur la parcelle cadastrée AZ 173 (Lacanau de Mios), représente un des projets ambitieux engagé par l’actuelle équipe municipale.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, la description ci-dessous de la situation des écoles publiques communales, rend nécessaire et indispensable ce projet d’édification d’un nouvel équipement public scolaire.

En effet, la Commune de Mios a connu, ces dix dernières années, une véritable mutation, avec une croissance démographique en forte augmentation. Cette évolution de la population s’est accompagnée, du fait de l’afflux massif d’une population jeune, d’un accroissement des besoins en matière de services et d’équipements.

Les récentes ouvertures de classe, respectivement au nombre de 3, 5 et 2 pour les rentrées scolaires 2013, 2014 et 2015, sont la conséquence de ce dynamisme et attractivité de la Commune.

Cela n’est pas sans poser de problèmes, notamment en matière d’équipements scolaires. À ce jour, ce sont 14 bâtiments modulaires qui viennent artificiellement gonfler les capacités d’accueil de nos écoles. Autant dire que la commune de Mios a près de deux groupes scolaires de retard.

À la lueur des éléments présentés ci-dessus, la situation des écoles communales, non acceptable car ne garantissant pas aux élèves miossais de bonnes conditions d’accueil et d’apprentissage, reste critique à bien des égards, plus particulièrement celle située à Lacanau de Mios.

Ce groupe scolaire primaire qui compte 315 élèves répartis en 12 classes, se caractérise par une juxtaposition de structures modulaires (200 élèves y sont accueillis), un espace de restauration sous-dimensionné au vu du nombre de rationnaires (environ 230 par jour) et une surface abritée sous préau extrêmement réduite (environ 160m²).

Considérant que la population de Lacanau de Mios avoisinera dans quelques années les 3 000 habitants, avec ses conséquences sociales en matière d’équipements et d’installations publics, compte tenu des contraintes technico-financières résultant de travaux à réaliser sur les locaux existants, le Conseil municipal de Mios, par délibération du 24 juin 2015, a approuvé le programme de construction d’une école élémentaire de sept classes, et a donné tout pouvoir à M. le maire pour organiser la procédure de consultation réglementaire.

La future école, située à proximité des installations sportives (Stade de Paulon), sera destinée aux élèves élémentaires accueillis aujourd’hui au groupe scolaire primaire Ramonet de Lacanau de Mios. Il s’agit à travers ce projet de « désengorger » ce groupe scolaire en vue d’améliorer les conditions d’apprentissage des élèves, d’enseignement des professeurs et de travail des agents municipaux. Ce futur bâtiment aura également vocation à accueillir les enfants fréquentant les accueils périscolaire et de loisirs sans hébergement.

Avant de présenter le programme de l’opération objet de la présente consultation, la mairie tient à préciser aux candidats que compte tenu des faibles capacités financières de la commune et de l’ampleur des travaux et constructions à prévoir sur l’ensemble des groupes scolaires du territoire, le projet de construction de cette école devra répondre aux attentes municipales suivantes :

* + Privilégier un projet architectural simple
  + « Rechercher » un coût de construction économe
  + Favoriser la durabilité des bâtiments : entretien économe
  + « Rechercher » des coûts de fonctionnement réduits : économies d’énergies

Ce programme porté par la ville comprendra (à titre indicatif) :

* Sept salles de classe, chacune de 60m²,
* Une salle informatique/CDI, d’environ 120m²,
* Une salle d’activités de 100m²,
* Une salle de restauration de 135m²,
* Une salle de « préparation » des repas de 100m²,
* Une salle de restauration pour le personnel enseignant et les agents municipaux, d’une surface de 60m²,
* Un bureau pour le directeur, d’une surface de 12m²,
* Des locaux techniques,
* Des sanitaires,
* Un espace pour le rangement du matériel,
* Un préau de 300m².

Dans le cadre de cette opération de travaux, il sera demandé au maître d’œuvre de travailler sur le **coût global de fonctionnement** de cette future superstructure. C’est ainsi qu’une attention particulière devra être portée aux types de matériaux utilisés, à l’implantation de la future école, à son insertion paysagère, à l’isolation thermique et au traitement acoustique, etc.